

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2022 - 20h30

Une faute de frappe a été relevée dans le compte rendu du dernier conseil. Après correction, il est adopté à l'unanimité.

Débat sur la protection sociale des agents

Cette protection sociale se décline en 2 axes :

- Partie prévoyance (**garantie maintien de salaire** en cas d'arrêt(s) de travail d'une durée > 3 mois sur une année glissante), en cas de décès, d'invalidité, etc.
- Partie santé (**mutuelle complémentaire**).

Les collectivités sont tenues de participer financièrement à ces dispositifs, avant le 1^{er}/01/2025 pour la partie prévoyance, et au plus tard au 1^{er}/01/2026 pour la partie santé.

2 dispositifs sont éligibles quant à la participation financière de la commune :

- **la labellisation** : les agents ont souscrit de façon personnelle un contrat dont le caractère solidaire aura été préalablement vérifié au niveau national (l'agent conserve son contrat en cours)
- **La convention de participation**, qui se traduit par une mise en concurrence (qui peut être menée par le Centre de Gestion, permettant de sélectionner une offre répondant aux besoins propres des agents et remplissant les conditions de solidarité prévues par la loi. L'offre de l'opérateur sélectionné sera proposée à l'adhésion individuelle des agents de la collectivité (l'agent change de contrat).

Le conseil devra opter pour l'un de ces deux dispositifs.

La participation communale ne pourra être inférieure à certains paliers prévus par la loi, et devra représenter au moins :

- 50 % du minimum d'un montant de référence, pour la complémentaire santé,
- 20 % minimum d'un montant de référence, pour la prévoyance.

Il est à noter qu'à ce jour les décrets d'application fixant ces montants ne sont parus.

Aujourd'hui, environ 80 % des agents communaux bénéficient d'une participation financière dans le cadre de la pour la partie prévoyance, par le biais d'une convention de participation. La commune ne participe financièrement à leur mutuelle de santé.

Suite au débat qui a suivi, il s'avère que tant qu'aucune donnée financière ne sera connue (montant de référence, ou proposition du montant des offres), il sera difficile pour le conseil de se positionner quant au dispositif à choisir. L'assemblée attend du CDG des informations plus précises pour pouvoir statuer.

Il est cependant envisagé, dans l'intervalle, d'interroger de façon anonyme les agents sur leur état de couverture santé. Savoir s'ils ont souscrit ou non à une mutuelle, le nombre de personnes assurées (adultes, enfants), leurs préférences quant aux prestations fournies

(meilleures remboursement des frais dentaires, ou optiques, ou les deux ; prise en charge des frais d'ostéopathie, etc.).

Questions diverses :

- ❖ Commission Projets citoyens et vie économique : rappel des projets en cours
 - Skate park et Parkour* : des devis vont être demandés. Le projet pourra être subventionné entre 50 et 80 %,
 - Des travaux continuent à l'imprimerie pour aménager un local destiné à accueillir un atelier de couture, recyclage/tri de vêtement,
 - Lezay en FêteS ! se déroulera le samedi 2 juillet à l'ilot Beaufigeau, en lien avec l'URFR
 - Les animations des vendredis au parc sont presque toutes trouvées
 - Le travail sur la signalétique des commerçants / artisans suit son cours
 - Une brochure touristique des manifestations estivales du Lezayen sera éditée pour l'été.
- ❖ Commission des marchés : le marché forain n'est pas très actif en cette saison, manque de commerçants et de chaland. L'activité devrait redémarrer aux beaux jours. Les apports au foirail sont très satisfaisants, et dépassent les prévisions.
- ❖ Commissions des bâtiments : le permis de construire est validé et l'appel d'offre est lancé pour la rénovation du gymnase. Les travaux devraient démarrer en mai.
- ❖ Il a été procédé au recrutement d'un nouvel agent suite à l'admission à la retraite du responsable des services techniques.
- ❖ Plan Paysage – Mellois en Poitou : en cours d'élaboration. 3 grands axes vont être développés :
 - Recentrer et améliorer les paysages des centres-bourgs et des villages,
 - Cultiver la richesse des paysages agricoles et naturels,
 - Faire dialoguer les paysages et le patrimoine.
- ❖ Commission des finances : a commencé à travailler sur le budget 2022, et prévoit d'importantes hausses des dépenses liées à l'énergie. Il est prévu des investissements pour environ 1 680 000 €. Les travaux du gymnase devant s'élever à 1 200 000 seront financés en partie par un emprunt de 600 000 €.
- ❖ DIA : aucune préemption pour les projets de cessions présentés.
- ❖ Agenda :
 - 09-03 : réunion du conseil du Syndicat de voirie
 - 11-03 : Commission communale des Impôts directs
 - 14-03 : réunion de conseil du CCAS
 - 21-03 : commission d'appel d'offre
 - 23-03 : réunion du conseil municipal

Fin de conseil : 22h30

**Le parkour, ou art du déplacement, est une discipline sportive acrobatique qui consiste à franchir des obstacles urbains ou naturels, par des mouvements rapides et agiles et sans l'aide de matériel.*